

DOSSIER DE PRESSE

LE MARCHÉ DU RECYCLAGE EN FRANCE EN 2022

Résister aux contraintes conjoncturelles et structurelles pour un futur sectoriel et sociétal durable !

FEDEREC, la Fédération des Entreprises du Recyclage, dévoile les résultats de son Observatoire statistique annuel sur le marché du recyclage qui analyse, à travers différents indicateurs économiques et sociaux, l'état des filières du recyclage en France.

2022 : les entreprises du recyclage ont des capacités de résilience hors normes mais les tensions sont vives



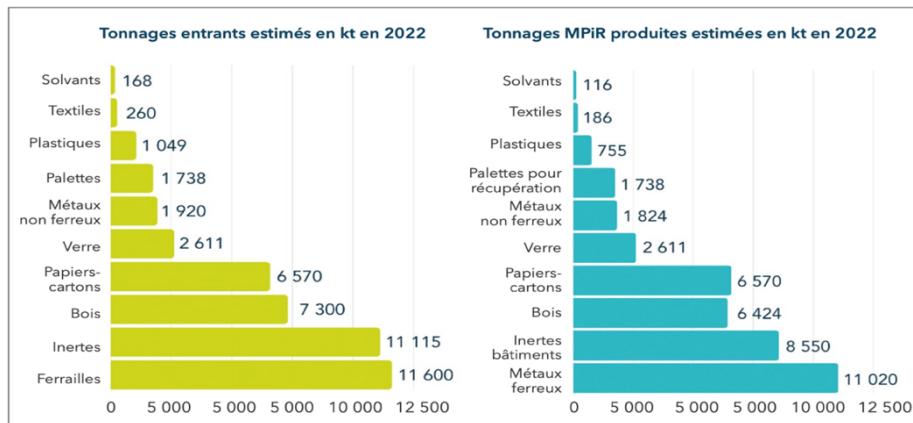
« Les entreprises du recyclage ont dû faire face, en 2022, à un contexte multi-crises particulièrement épique lié aussi bien à des situations structurelles que conjoncturelles (inflation, impact de la guerre en Ukraine, prix flottant du baril ...) ; sans oublier le raz-de-marée réglementaire et son lot de nouvelles obligations pour les professionnels du secteur tout autant que le déploiement à marche forcée des filières REP. Autant de facteurs externes qui ont eu de multiples répercussions sur le fonctionnement et les coûts de collecte, de traitement et de recyclage. »

Ainsi, bien que le chiffre d'affaires de l'activité du recyclage ait augmenté en 2022, et que le secteur ait continué à recruter, dès l'été, ce fut presque la totalité des 12 filières du recyclage qui enregistrait un repli (baisse du tonnage des déchets collectés, baisse des matières premières issues du recyclage...) Une tendance qui semble s'être installée au regard des premiers mois 2023. »

François Excoffier, Président de FEDEREC

- + 7,7% DE CHIFFRE D'AFFAIRES MALGRÉ UNE BAISSE DES TONNAGES

En 2022, **les tonnages collectés ont baissé de 4,5%** par rapport à l'année précédente, pour un total filières de **33,2 Mt** de déchets collectés pour recyclage (hors déchets inertes et organiques). Les étapes de tri et de préparation de la matière ont permis, quant à elles, **la production et la vente de 31,2 Mt de Matières Premières issues du Recyclage (MPiR)** (granulats inertes non compris). L'écart avec la collecte s'explique par les refus de tri envoyés en élimination, mais aussi par des variations de stocks pour les filières que les métaux ferreux ou non ferreux, ou par des spécificités d'organisation de filière (comptabilisation du travail à façon). **Avec les granulats inertes, les ventes représentent environ 39,8 Mt de MPiR.**



Pour autant, même si les tonnages ont baissé sur plusieurs filières, le **chiffre d'affaires général du secteur a progressé de 7,7 % par rapport à 2021 pour s'établir à 11,6 Md €.**

« Cela s'explique en partie par les cours élevés des matières premières issues du recyclage au 1er semestre 2022 malgré un recul des prix pour les métaux non ferreux à la fin de l'année. Les entreprises ont globalement maintenu leurs chiffres d'affaires en répercutant certaines charges supplémentaires survenues en 2022 mais leurs résultats nets ont chuté car elles ont dû absorber la hausse des coûts (énergie, transport, etc.). » indique **Manuel Burnand, Directeur général de FEDEREC.**



Quant au niveau d'investissement des entreprises, il a, lui aussi, augmenté (+20% par rapport à 2021) et se situe à 656 M€. Il correspond à environ 5,6% du chiffre d'affaires global en 2022. Parmi ces investissements, la modernisation des outils de collecte et de tri, poursuivie par de nombreuses entreprises, représente 80%.

- + 5,5% POUR LE RECRUTEMENT : ATTIRER, FORMER, PROFESSIONNALISER RESTE UNE PRIORITÉ ABSOLUE

Véritables enjeux majeurs pour toute la profession, l'emploi tout autant que la formation n'ont de cesse de se structurer pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et anticiper les manques à venir. Car, comme l'a déjà indiqué la Fédération, selon l'étude Kyu publiée en 2021, ce sont près de 18 000 postes qui seront à pourvoir à horizon 2030.

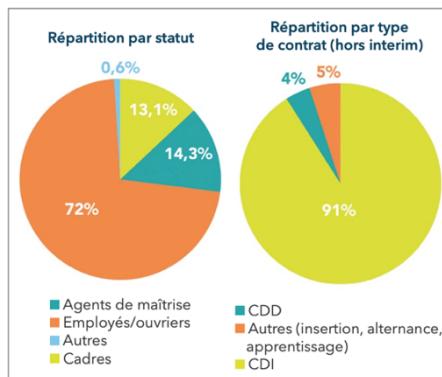
CÔTÉ EMPLOI

En 2022, le nombre global d'emplois du secteur du recyclage a augmenté de 5,5%, représentant au total 34 400 personnes.



« L'augmentation des tonnages en 2021 et début 2022 et la mise en œuvre des nouvelles REP et réglementations qui demandent traçabilité, nouvelles exigences et nouvelles compétences, ont joué un rôle prépondérant. » estime **Serge Ponton, Président de la Commission Sociale FEDEREC.**

À noter que le secteur a également eu recours à **des intérimaires (8 % des effectifs en équivalent temps plein en 2022)** et que 17% des entreprises ont déclaré faire appel à des structures d'insertion en 2022.



CÔTÉ FORMATION



Pour assurer l'attractivité du secteur et la fidélisation des collaborateurs, la formation et le développement des compétences sont un enjeu crucial pour les entreprises du recyclage confrontées à de réelles difficultés de recrutement.

C'est dans l'idée d'apporter des solutions à ces enjeux qu'en juillet 2022, FEDEREC et l'Afpa ont répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Compétences et métiers d'avenir ». L'objectif ? Créer de nouvelles ingénieries de formation et disposer d'équipements techniques et innovants en bénéficiant de financements.

De cette démarche est née l'idée d'une école dédiée et, en avril 2023, FEDEREC et son partenaire l'Afpa étaient fières d'inaugurer le premier site vitrine de l'**EN2R** (École Nationale du Recyclage et de la Ressource) situé au cœur du Village des Solutions de l'Afpa Lille-Lomme.

Véritable vitrine nationale stratégique, ce site regroupe l'ensemble des besoins de la branche (plateaux mobiles, formateurs experts itinérants, laboratoire R&D sur les nouveaux besoins de compétences initiés par la Branche du Recyclage, ...). Un second site devrait voir le jour en 2024 en région Auvergne-Rhône-Alpes à Romans-sur-Isère ; et d'autres se déployeront encore dans les années à venir. Mobiles, les plateaux techniques et/ou actions de formation en situation de travail (AFEST) se déplaceront à travers la France.

Les résultats de l'observatoire statistique FEDEREC 2022, filière par filière

« Entre 2021 et 2022, l'histoire a tendance à se répéter. Certaines filières sont en forte baisse (-10 % pour les métaux ferreux et -15 % pour les métaux non ferreux), ou connaissent des baisses plus modérées (-4,4 % pour les papiers-cartons) tandis que d'autres arrivent à s'en sortir (entre 2 à 6 % pour les filières Bois, Verre, Textiles). » explique François Excoffier, Président de FEDEREC.

Métal : une filière durement impactée par la crise énergétique mais qui tient bon

Impactés par la hausse des coûts de l'énergie, certains sidérurgistes ont décidé de fermer leurs fours (totalement ou partiellement) pendant plusieurs mois, cessant tout approvisionnement auprès des entreprises de recyclage. La filière a ainsi connu une **baisse de 10% de son activité de collecte et de vente de métaux ferreux**. Le tonnage annuel collecté en 2022 n'atteint que 11 600 000 tonnes. Concernant le **chiffre d'affaires, celui-ci est également en baisse (-16,3%) par rapport à 2021, représentant 2,26 Md€**, essentiellement dû aux fluctuations des cours.

Métaux non ferreux : une adaptation nécessaire à la conjoncture économique

La collecte a bien baissé par rapport à 2021 en raison du « retour à la normale » suite à la pandémie, et de la baisse des prix des matières premières. **Le tonnage collecté représente 1 738 200 tonnes, soit une baisse de -15 % par rapport à l'année passée**. Mais contrairement à 2021, en 2022, l'achat au détail enregistre une forte baisse (-23%) représentant 647 000 tonnes, qui s'explique par les faibles stocks dans les entreprises (déstockage important en 2021) et le ralentissement dans le secteur du bâtiment et de la rénovation. **Le chiffre d'affaires, quant à lui, s'établit à 4 Md€, soit une évolution de +1 % par rapport à 2021**. Ce résultat s'explique par les prix très élevés du 1^{er} trimestre. Sur les trois derniers trimestres, la rareté des déchets métalliques a permis de maintenir les prix à un niveau élevé malgré la chute des cours.

Déconstruction automobile : une filière historique mature mise sous REP

En 2021, la France compte environ 1 736 centres agréés de traitement des véhicules hors d'usage (VHU) et 60 broyeurs agréés, qui ont traité 1 345 831 véhicules, soit 1 527 652 tonnes (source : Ademe). À noter que sur chaque véhicule collecté et traité, la part recyclée est d'environ 55 % de métaux ferreux et 3,7 % de métaux non ferreux. **La collecte des VHU a diminué en 2022** (-6 % selon certains acteurs, chiffres en cours de consolidation par l'Ademe). Des baisses qui s'expliquent par la baisse des ventes de véhicules neufs et d'occasion (baisse de 7,8 % de ventes de voitures neuves en 2022 par rapport à 2021).

DEEE : une filière mature devant de nouveaux défis

958 100 tonnes de DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) **ont été collectées en 2022**, dont 123 300 tonnes de DEEE professionnels (source : rapports annuels Ecosystem

et Ecologic) et 834 800 tonnes de DEEE ménagers (source : OCAD3E). La collecte des DEEE ménagers accuse une **baisse de 4,5 % par rapport à 2021**, et représente une performance annuelle de 12,3 kg par habitant. La collecte des DEEE ménagers est assurée par les collectivités (52%), les gestionnaires de déchets (29%), la distribution d'EEE (16%) et les entreprises sociales et solidaires (3%). Celle des DEEE professionnels est assurée à 84 % par les entreprises de gestion de déchets, dans le cadre de contrats dits GDD (Gestionnaires de Déchets). Le recyclage reste le mode de traitement majoritaire pour les DEEE, représentant environ 80 % du tonnage collecté.

Papiers-cartons : malgré une légère baisse, un bon bilan porté par l'emballage carton
En 2022, la collecte globale de papiers-cartons en France reste stable par rapport à 2021 avec **une faible baisse de 4,4 %, et un tonnage total collecté/recyclé de 6 569 800 tonnes en 2022**, contre 6 874 000 tonnes en 2021. La collecte est, avant tout, portée par l'emballage carton (79% des tonnages collectés soit 5 177 100 tonnes), dont 75% proviennent de la collecte industrielle. On note cependant l'augmentation de la collecte du carton au niveau de la collecte sélective du fait du rejet du plastique et de l'explosion de l'e-commerce (+27% en 2022). Côté papiers graphiques, ils représentent 21% de la collecte (1 392 700 tonnes) et présentent une baisse de 12% qui s'explique en partie par la digitalisation.

Le chiffre d'affaires de la filière en 2022, en baisse de 8,5 %, est estimé à 962 millions d'euros. En cause : la baisse des tonnages et la chute de la demande en MPiR.

Plastiques : des perspectives inquiétantes pour les plastiques recyclés

Alors qu'en 2021 la filière a atteint, pour la première fois, la barre symbolique du million de tonnes en volume recyclé sur une année, **en 2022, elle se stabilise en enregistrant une faible augmentation de 0,6 %. 1 048 800 tonnes de plastiques ont été collectées pour recyclage** contre 1 042 500 tonnes en 2021. Cela s'explique par une forte demande en matières recyclées, toutes résines confondues. Pendant huit mois, la collecte des déchets plastiques est restée stable et le cours des prix des résines plastiques en nette hausse. Cependant, le secteur a subi un fort ralentissement au second semestre au cours duquel les entrées de matières restent stables, mais où la demande s'effondre, autant pour la collecte sélective qu'industrielle. La crise énergétique a provoqué, en partie, la hausse du prix des résines recyclées. Ainsi, le prix du recyclé a doublé en un an, et a perdu sa compétitivité par rapport aux résines vierges. En 2022, **le chiffre d'affaires de la filière est de 355 millions d'euros (+36 % par rapport à 2021)**.

Solvants : un maintien de l'activité malgré la crise énergétique

Avec un **chiffre d'affaires en légère hausse par rapport à 2021 (+2%) pour atteindre 116 millions d'euros**, la filière a résisté grâce à des cours de solvants neufs stables et des coûts de l'énergie qui ont pu être répercutés sur les prix des solvants régénérés. Bien que la collecte de solvants souillés ait baissé avec **168 300 tonnes collectées en 2022** (soit -2 % par rapport à 2021), **les tonnages de solvants régénérés vendus sont restés stables** avec 116 100 tonnes, grâce à un meilleur rendement des installations (77% en 2022 par rapport à 75% en 2021).

Verre : très bonne dynamique pour la filière

La collecte de verre ménager a augmenté de plus de 3 % en 2022 par rapport à 2021, pour un tonnage collecté de 2 359 900 tonnes, contre 2 278 000 tonnes en 2021 (source croisée avec la CSVMF). Cette hausse s'explique par plus de consommation mais également par un

meilleur geste de tri du citoyen qui veille à jeter son emballage en verre dans les bulles à verre prévues à cet effet. La **collecte du verre industriel a aussi augmenté (+4,9 %)**, pour atteindre **251 500 tonnes collectées en 2022**, contre 239 700 tonnes l'année précédente. Le **chiffre d'affaires de la filière est en augmentation d'environ 18 %** par rapport à 2021, essentiellement dû à l'inflation qui a gonflé les prix de prestation, pour un total de **154 millions d'euros**.

Déchets du bâtiment : faux départ en 2022 pour la 20^{ème} REP

En 2022, on observe une **baisse de 5 % des tonnages de déchets du bâtiment collectés** par rapport à 2021. La forte hausse de 2021 (+8 %) était la conséquence des nombreuses mises à l'arrêt des chantiers en 2020 qui s'étaient reportés sur l'année suivante. En 2022, les tonnages de déchets du bâtiment progressent globalement dans les mêmes proportions qu'avant la pandémie. Le taux de captation (tonnage collecté par les entreprises de recyclage auquel s'ajoute les apports directs sur les plateformes) en 2022, resterait stable par rapport à 2021 avec 39 %. Le **chiffre d'affaires est estimé à 2,22 Md€ soit +7,9% par rapport à 2021**. Cette progression résulte principalement de la hausse des coûts liés au transport et au traitement.

Bois : une filière en hausse

En 2022, la collecte s'est élevée à **7 300 000 tonnes, soit une légère hausse de 2 % par rapport à 2021** (7 157 400 tonnes), et plus spécifiquement la collecte de déchets de bois via les filières REP, avec une progression de 23% par rapport à 2021 des déchets de bois issus du bâtiment. La valorisation matière qui représente 57 % du total avec un tonnage d'environ 4 161 000 tonnes, a progressé de 10 % en 2022. La valorisation énergétique, quant à elle, est restée stable, avec un tonnage maintenu autour de 2 263 000 tonnes, ce qui représente une légère baisse en pourcentage sur le total valorisé passant de 32 % en 2021 à 31 % en 2022. Le **chiffre d'affaires du secteur est d'environ 315 millions d'euros, soit une forte augmentation de 43 % par rapport à 2021**, s'expliquant notamment par les hausses des prix.

Textiles : une filière qui reprend son souffle

Initiée en 2021, la progression de la filière se poursuit en 2022 avec une **collecte des TLC (Textiles, Linges et Chaussures) usagés qui s'élève à 260 400 tonnes**, contre 244 400 tonnes en 2021, soit une hausse de 6,5 % (Source : Refashion). Cette hausse résulte d'un rendement moyen par point d'apport volontaire (PAV) qui passe de 5,4 t/an en 2021 à 5,5 t/an en 2022, avec une augmentation en parallèle du nombre de PAV (47 406 PAV en 2022 contre 44 829 en 2021). Cependant, **la filière souffre toujours d'un déficit de capacités de tri** : 187 600 tonnes de TLC usagés ont été triées en France (81,4 %) et en Europe (18,6%) en 2022 sur le total collecté, soit un écart entre la collecte et le tri d'environ 72 800 tonnes (contre un écart de 53 900 tonnes en 2021). Traiter tout le gisement collecté reste un défi majeur pour la REP TLC pour les années à venir. Le **chiffre d'affaires de la filière est estimé à 180 millions d'euros** (contre 160 millions en 2021), soit une hausse de 13 %.

CSR : une progression réelle mais frileuse dans un contexte énergétique tendu

La filière des combustibles solides de récupération (CSR), produit chaleur, électricité ou gaz issue de la valorisation des déchets non recyclables présents sur l'ensemble du territoire français. En 2022, la capacité de production des entreprises s'est stabilisée : **environ 1 200 000 tonnes de CSR peuvent être techniquement produites en France**, mais il est attendu que ce chiffre progresse au rythme des annonces de développement ou extension de

capacités par les opérateurs. La **production réelle, qui sort des installations, marque une hausse de 14 % pour atteindre 480 000 tonnes sur l'année**, en raison de la mise en route et de l'extension d'installations de consommation. En 2022, les cimenteries françaises ont consommé près de **240 000 tonnes de CSR**, soit la moitié des tonnes produites, tandis qu'en 2021, cette consommation s'élevait à 310 000 tonnes sur l'année.

Déchets organiques : un tournant pour la filière

Fin 2022, le comité stratégique de la filière de transformation et valorisation des déchets et la CME (Confédération des Métiers de l'Environnement) ont produit une note pour rappeler l'importance de la filière organique, avec l'objectif d'une plus grande autonomie de la France en matière d'approvisionnement en engrais et en énergie. Près de 80 000 tonnes d'azote et de phosphore supplémentaires pourraient ainsi être produites localement en France par an, ce qui répond au besoin d'environ 350 000 hectares de sols agricoles.

À cela s'ajoute les nouveaux objectifs de collecte de biodéchets, avec une poubelle dédiée au 1^{er} janvier 2024, qui invite d'ores et déjà les Français à modifier leurs comportements : en 2022, les biodéchets représentaient plus de la moitié des déchets présents dans les ordures ménagères résiduelles.

Les acteurs de la filière industrielle de gestion des déchets ont recensé une **collecte brute de biodéchets estimée à 4,8 millions de tonnes en 2022**, ce qui constitue une baisse de 3 % par rapport à 2021, s'expliquant par une année 2022 plus sèche, ce qui fait diminuer la collecte des déchets verts.

LES PERSPECTIVES 2023 - 2024

2022 n'a pas été une année de tout repos pour les acteurs du recyclage qui ont bien résisté face à la multiplication des défis à relever. Et pourtant, elle a été vécue comme une « bonne année » à 67 % pour le secteur, et 74 % pour leurs entreprises. En 2021, elles avaient exprimé leurs craintes d'une année 2022 difficile.

En revanche, pour 2023, **les entreprises se montrent pessimistes et estiment que ce sera une année plus difficile** : 27 % d'entre elles espèrent une année plutôt bonne, 56 % s'attendent à une année plutôt médiocre et 14 % à une mauvaise année. Même constat pour le chiffre d'affaires puisque seules 12 % espèrent une hausse, 22 % s'attendent à une stabilité et 65 % à une régression.

« Les trois premiers trimestres confirment la tendance de repli avec une diminution de la collecte et une baisse des cours des matières premières issues du recyclage. Par ailleurs, nous devons toujours faire face aux mêmes contraintes économiques, mais également aux prochaines réglementations qui vont irrémédiablement impacter nos professions. » déclare François Excoffier, Président de FEDEREC.

Pour anticiper cette fin d'année et 2024, FEDEREC annonce des points de vigilance qu'elle a d'ores et déjà détectés :

- De manière générale, si la conjoncture ne s'améliore pas, l'ensemble des filières rencontreront des difficultés à vendre des matières premières recyclées et en particulier les filières Métal et Métaux non ferreux. L'impact sur le manque de

débouchés constituerait un frein à la valorisation des déchets et au cercle vertueux de l'économie circulaire.

- La filière Plastiques, confrontée à des enjeux économiques et réglementaires : parmi eux figure l'effondrement de la demande des matières plastiques recyclées. Les donneurs d'ordre leur préfèrent les matières vierges, dont les cours ont fortement baissé en raison de la baisse du prix du baril de pétrole, déstabilisant les acteurs du recyclage et ouvrant les débats sur les priorités environnementales. À cela s'ajoute, la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri et du flux développement par Citéo début 2023 et, côté réglementation, la construction des cahiers des charges de plusieurs REP (Emballages ménagers, Café Hôtel Restaurant ou encore Déchets d'emballages Industriels et commerciaux) et les négociations autour du projet du Règlement Emballages (PPWR).
- Le marché des solvants s'annonce instable. En cause : la fluctuation des marchés observée et le manque de visibilité à long terme qui inquiètent la filière, confrontée à des obligations réglementaires.
- Le projet de Règlement sur les véhicules et VHU (UE), paru en juillet 2023 va bouleverser la filière automobile qui sera confrontée à de nouveaux défis. Par ailleurs, la REP VHU devrait être finalisée courant 2024 et devra prendre en compte les nouvelles impulsions européennes.
- Comme d'autres filières, celle consacrée aux papiers-cartons sera impactée par la révision du cahier des charges, puis son application en 2024, de la REP Emballages ménagers pour l'agrément 2024-2029, qui prend en compte la fusion de la REP Emballages ménagers et de la REP Papiers graphiques mais aussi de la REP CHR. Le périmètre va s'étendre à des catégories d'emballages qui n'étaient pas couvertes par des REP.
- L'idée d'une consigne pour réemploi des emballages en verre, avant d'être élargie aux autres matériaux, a été évoquée suite à l'annonce d'une mesure par Bérangère Couillard, ex-secrétaire d'État à l'Écologie. FEDEREC dénonce fortement ce dispositif : aujourd'hui la filière recycle 86 % des emballages en verre, au-delà des objectifs fixés par l'Union européenne.
- L'année 2023 ne sera pas à la hauteur des ambitions nourries par ceux qui souhaitaient une REP PMCB simple et applicable. Pour que la mise en œuvre opérationnelle se réalise, les éco-organismes qui tentent d'imposer des prix de marché au travers de barèmes fixes, devront accepter d'établir des barèmes de soutien viables en concertation avec l'ensemble des acteurs et en adéquation avec les coûts pratiqués.
- Le déséquilibre structurel entre l'offre et la demande auquel s'expose le marché des déchets de bois commence à se manifester et devrait s'intensifier ces prochaines années. Autre inquiétude : les nombreux changements inhérents à l'application des REP en 2024, notamment par l'arrivée probable d'un éco-organisme coordinateur pour la REP DEA.

- En 2023-2024, la filière Textiles demeurera vigilante quant à la qualité moyenne de la matière collectée, dégradée par la fast et l'ultra-fast-fashion. C'est le rôle de la REP et de l'éco-organisme d'imposer des exigences strictes d'éco-conception auprès des metteurs en marché afin de ne pas freiner les procédés de valorisation. Les défis majeurs de la filière sont par ailleurs de collecter ce qu'il reste aujourd'hui dans les ordures ménagères (entre 65 et 70%) et d'augmenter les capacités de tri en France et les débouchés.
- Une attention particulière devra être portée sur le soutien à la filière des CSR. Il faut accélérer son développement en soutenant plus massivement les projets et en favorisant économiquement la production des énergies alternatives à l'énergie fossile issues des déchets.

« Face à une année marquée par un contexte économique et réglementaire des plus complexes, chaque filière du recyclage a su tenir bon et s'adapter en 2022. Nous n'avons pas uniquement résisté, nous avons montré que l'industrie du recyclage est non seulement indispensable, mais qu'elle est prête à relever les défis des années qui s'annoncent. Parmi eux : la loi industrie verte et l'alerte rouge donnée sur la baisse des débouchés pour les Matières Recyclées ou la fiscalité sur les énergies alternatives issues des déchets. Dans le même temps, des obligations en matière de recyclabilité et d'incorporation des matières recyclées doivent voir le jour pour assurer ces débouchés. Armés de notre savoir-faire et de notre expertise, mais surtout de notre volonté inébranlable, nous sommes prêts. En tant qu'activité reconnue comme essentielle à la Nation en 2020, le recyclage est un secteur d'avenir à impact environnemental avéré, aussi, gageons qu'en 2024 il soit reconnu activité essentielle à la décarbonation. »

François Excoffier, Président de FEDEREC

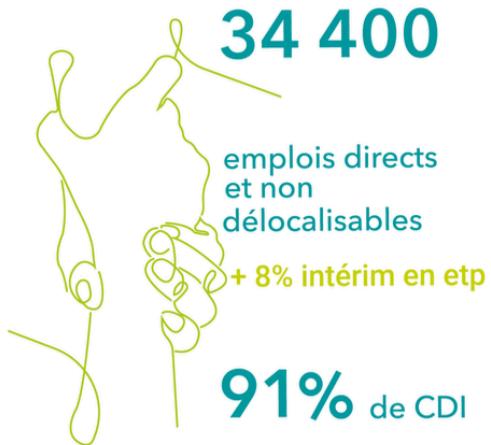
Les indicateurs sociaux, économiques et environnementaux



2022

LE MARCHÉ DU RECYCLAGE

Les Indicateurs Sociaux



Retrouvez FEDEREC sur les réseaux

Les Indicateurs Économiques



39,8 Mt

Matières Premières Issues du Recyclage produites et vendues

MPIR produites et vendues :
Métaux ferreux et Métaux non ferreux, Bois,
Papiers-Cartons, Verre, Palettes pour réutilisation,
Plastiques, Textiles, Solvants, Inertes du bâtiment



656

M€ d'investissements

11,6

Mrd€ de chiffre d'affaires

1 200

entreprises de recyclage, soit



2 450

établissements

2022

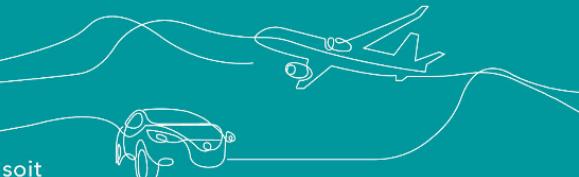
LE MARCHÉ DU RECYCLAGE

Les Indicateurs Environnementaux



Retrouvez FEDEREC sur les réseaux

24Mt de CO₂ eq évitées grâce au recyclage



Soit l'équivalent des émissions annuelles du transport aérien français (année 2019)

105 TWh de consommation d'énergie primaire évitée grâce au recyclage



Soit environ 4% de la consommation d'énergie primaire totale de la France

Soit l'équivalent de la production d'électricité renouvelable (hydraulique + éolienne + solaire) en France en 2022 (106 TWh)



À propos de FEDEREC

FEDEREC est la Fédération Professionnelle des Entreprises du recyclage. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1^{er} du Code du Travail. Crée en 1945, **FEDEREC** représente 34 400 salariés, 1 200 entreprises soit 2 450 établissements, de la TPE au grand groupe, répartis sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage. **FEDEREC** est structurée en 12 filières et 8 syndicats régionaux.

